

ANNEXE 5 AU REGLEMENT LOCAL DE LA PUBLICITE.

LISTE DES SECTEURS PROTEGES

Liste des sites inscrits de la commune :

- Site inscrit par arrêté du 13/02/1979 « Les quartiers anciens de Dieppe »
- Site inscrit par arrêté du 25/05/1934 « Falaises et terre-plein du chenal »

Liste des sites Classés de la commune :

- Site classé par décret du 22/09/1975 « La cité des Limes à Neuville »

Liste des sites patrimoniaux remarquables :

- La ZPPAUP par arrêté préfectoral du 29/11/1996

Liste des Monuments historiques classés :

- Ancien couvent des Carmélites par arrêté préfectoral du 22/02/2017
- Théâtre place Camille-Saint-Saëns par arrêté préfectoral du 05/01/1993
- Porte de la ville par arrêté du 12/07/1886
- Eglise Saint-Rémy par arrêté du 22/01/1910
- Eglise Saint-Jacques depuis 1840
- Château par arrêté préfectoral du 10/05/1995

Liste des Monuments historiques inscrits :

- Le Pont Colbert avec sa machinerie par arrêté préfectoral du 22/02/2017
- Maisons 9, 11, 13, 15 rue d'Ecosse par arrêté du 05/07/1927
- Hôtel 174 à 184 Grande-Rue par arrêté préfectoral du 15/04/1995
- Hôtel dit de l'Amirauté 210 à 214 Grande-Rue par arrêté préfectoral du 10/06/1991
- Maisons 119 quai Henri-IV ; 2 ruelle Beauregard par arrêté préfectoral du 03/05/1991
- Ancien collège des Oratoriens 31, 33 quai Henri-IV par arrêté préfectoral du 16/11/1990

- Hôtel de la Vicomté 35, 37 quai Henri-IV par arrêté préfectoral du 22/03/1991
- Hôtel d'Anvers, 47-51 quai Henri-IV par arrêté préfectoral du 08/04/1991
- Eglise du Sacré-Coeur de Janval par arrêté préfectoral du 29/04/2002
- Immeubles 20, 22 et 24 place Nationale par arrêté préfectoral du 19/05/1939
- Villa vénitienne 7, 11 rue de Sygogne par arrêté préfectoral du 10/06/1991
- Ancien entrepôt des Douanes quai du Tonkin par arrêté préfectoral du 16/11/1990
- Anciennes fortifications de la ville, Tour aux crabes par arrêté préfectoral du 03/05/1991
- Villa Perrotte par arrêté préfectoral du 30/07/2012

Liste des sites Natura 2000 :

- Site classé Natura 2000, n° FR2300139, intitulé « Littoral cauchois » désigné en application de la directive « Habitats »